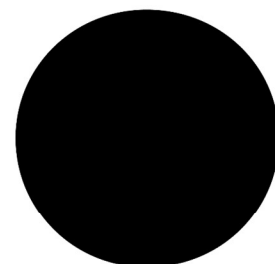


U

Concours photographique urban zoom

Montrez-nous votre vision de la ville





Contexte

urban.brussels (Bruxelles Urbanisme & Patrimoine) est une administration de la Région de Bruxelles-Capitale qui a pour objectif de soutenir le développement territorial régional en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

Urban organise et coordonne plusieurs initiatives permettant de sensibiliser le public au patrimoine et à l'architecture contemporaine (architecture, urbanisme, patrimoine, espaces publics, etc.), notamment, chaque année, les Journées du Patrimoine et l'archiweek.

1. Objectifs du concours

Le concours *urban zoom* invite les citoyen·ne·s à participer à la reconnaissance du patrimoine culturel et urbain bruxellois, de l'architecture contemporaine ou encore de l'espace public, qu'ils côtoient dans leur vie de tous les jours.

Il a pour objectif de permettre aux participant·e·s de partager, par le biais de la photographie, leur vision de la ville, qu'il s'agisse de monuments anciens ou d'architecture contemporaine, de sculptures, de parcs, de places, de rues, d'endroits bien connus ou de coins cachés, d'éléments mobiliers ou d'événements liés au folklore bruxellois..., qu'ils soient saisis de jour ou de nuit, avec ou sans protagonistes, en large perspective ou au travers d'un détail...

2. Conditions de participation

Ce concours est ouvert gratuitement à tous·tes, photographes amateur·e·s ou professionnel·le·s.

Les participant·e·s pourra.ont soumettre **cinq photographies** maximum. Ils·Elles photographieront un ou plusieurs lieux de leur choix situés en Région de Bruxelles-Capitale. Le tirage des photographies sera pris en charge par les organisateurs du concours.

Attention, seules les photographies numériques seront acceptées. Afin de pouvoir agrandir les photographies de manière optimale à l'occasion de l'exposition, une résolution minimale de 5 millions de pixels est indispensable. Merci de ne pas insérer de cadre, de liseré, de date ou de signature dans l'image.

Les participant·e·s au concours ont libre choix quant au traitement du sujet.

Les photographies déjà primées à l'occasion d'un autre concours ne seront pas acceptées.

3. Délais de participation

Les fichiers devront être déposés, **pour le 15 juin 2021 au plus tard**.

Sauf indication contraire, les données reprises sur le formulaire à compléter lors du dépôt des photographies ne seront utilisées que dans le cadre du concours.

Attention, seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte.



4. Remise des photographies

Les photographies numériques de bonne résolution seront déposées via le lien zoom.urban.brussels

Le nom de chaque fichier reprendra l'initiale du prénom, le nom du·de la participant·e et le numéro de la photographie (ex : JDupont01, JDupont02...).

En parallèle, les participant·e·s compléteront le formulaire de dépôt disponible en ligne.

5. Sélection des photographies primées

Au total, 20 photographies seront primées.

La sélection des photographies tiendra compte tant de la qualité technique que de l'originalité du sujet ou de la prise de vue.

Elle se fera selon deux catégories :

- le prix *urban zoom* de la jeune photographie (participant·e·s âgé·e·s de moins de 25 ans au moment de la prise de vue)
- le prix *urban zoom* de la photographie adulte (participant·e·s âgé·e·s de plus de 25 ans au moment de la prise de vue)

Seule une photographie par candidat·e pourra être primée.

Tous·tes les lauréat·e·s se verront récompensé·e·s d'un prix.

Les meilleurs clichés seront exposés en automne 2021 à Bruxelles.

6. Composition du jury

Le jury sera composé de la directrice générale d'urban.brussels (ou de son·sa représentant·e), de représentant·e·s du cabinet du secrétaire d'État en charge du Patrimoine et de l'Urbanisme, du directeur du Patrimoine culturel (ou de son·sa représentant·e), d'un·e photographe de renom et de membres d'Urban.

7. Application du règlement

Tou·te·s les participant·e·s au concours acceptent le présent règlement dans toutes ses dispositions. Le non-respect de l'une d'entre-elles entraîne l'exclusion du·de la participant·e.

De même, les participant·e·s renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.



8. Responsabilités des auteurs et utilisation des photographies

Chaque participant·e certifie être l'auteur·e des clichés envoyés et garantit avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène dans le cliché ou des propriétaires des lieux photographiés en intérieur.

urban.brussels et la Région de Bruxelles-Capitale se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours (primées et non primées), notamment dans le cadre d'éventuelles actions de sensibilisation, de publications, d'expositions... (le nom des auteur·e·s sera, dans tous les cas, mentionné).

Les photographies lauréates seront intégrées dans la photothèque d'Urban.